



**Science** Le test Pap aux oubliettes pour détecter le cancer du col de l'utérus *Page B 6*

**Manon Cornellier** sur le rejet par les libéraux de la réforme électorale *Page B 4*

**Julien Turreille** sur la possible prise de pouvoir des généraux *Page B 2*

# PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2016



DARRYL DYCK LA PRESSE CANADIENNE

Le vice-président en chef de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, Bob Chamberlin, issu de la Première Nation des Kwikwaka'wakw, joue de la musique et chante durant la manifestation contre le projet d'expansion Trans Mountain de Kinder Morgan, à Vancouver, le 29 novembre.

## Résistance autochtone avec un (certain) poids

Les Premières Nations n'ont pas un droit de veto sur les projets d'oléoducs, mais elles ont un outil puissant

La décision d'Ottawa d'autoriser deux projets d'oléoducs dans l'Ouest du pays a choqué plusieurs communautés autochtones environnantes — reflet d'une opposition assez généralisée des Premières Nations à ce type de projet. À défaut d'un veto, ces communautés ont certaines poignées juridiques pour se faire entendre. Explications.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

« Ils font une grosse erreur. Nous n'allons pas laisser cet oléoduc être construit. » Le premier ministre Trudeau avait à peine terminé sa conférence de presse, mardi, que Charlene Aleck, porte-parole de la nation Tsleil-Waututh (Colombie-Britannique), annonçait les couleurs de la résistance autochtone locale.

Opposés au projet Trans Mountain de Kinder Morgan, les membres de Tsleil-Waututh ont multiplié les efforts, ces derniers mois, pour se faire entendre. Dans ce contexte, la décision du gouvernement Trudeau d'autoriser le projet a été reçue comme une gifle au visage. Selon M<sup>me</sup> Aleck, le premier ministre vient de briser sa promesse d'établir une « relation renouvelée de nation à nation » avec les autochtones.

Cette communauté n'est qu'une voix parmi tant d'autres au sein des Premières Nations à s'opposer aux projets d'oléoducs. En juin, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) a rejeté officiellement l'idée d'un oléoduc Énergie Est, promettant de défendre sa position devant les tribunaux, au besoin. « Il s'agit d'une position très claire d'opposition formelle et officielle au projet », disait le chef, Ghislain Picard.

Quelques mois plus tard, quelque 50 Premières Nations du Canada et des États-Unis — dont l'APNQL — ont signé un traité symbolique d'opposition à tous les projets de transport du pétrole albertain des sables bitumineux qui passeraient sur leurs terres (oléoducs, trains et bateaux). Le texte précisait que l'expansion des sables bitumineux « est une menace collective pour [ces Pre-



DAVID GOLDMAN ASSOCIATED PRESS

Megan Toben jette du tabac sur les rives de la rivière Cannonball, dans le Dakota du Nord, aux États-Unis, durant une cérémonie autochtone de l'eau au camp Oceti Sakowin, où des opposants au projet de l'oléoduc Dakota Access se mobilisent aussi. Selon les croyances autochtones, le tabac est utilisé pour ouvrir la barrière entre les mondes physique et spirituel, le 2 décembre.

mières] Nations et nécessite donc une réaction collective ». En 2012, près de 130 petites communautés de la Colombie-Britannique avaient aussi signé une lettre d'opposition au projet Northern Gateway, de la compagnie Enbridge (qui, lui, a été rejeté mardi par le gouvernement Trudeau).

Est-ce à dire que toutes les Premières Nations sont opposées aux projets d'oléoducs? Non: à preuve, le *Vancouver Sun* a révélé en octobre qu'une quarantaine de groupes autochtones appuyaient les projets de Kinder Morgan et d'Enbridge. Tous avaient reçu des sommes d'argent totalisant 9,3 millions à ce moment. « Comme le veut l'adage, nous sommes open for business », déclarait alors Fred Seymour, chef d'une Première Nation établie près de Kamloops.

Mais, de manière générale, il y a bel et bien opposition. Et, malgré la décision du gouver-

nement Trudeau d'aller de l'avant avec des projets controversés, ces voix de résistance ont un grand poids dans la balance, estiment deux experts en droit autochtone consultés par *Le Devoir*.

### Redoutables

« Il y a assurément un poids moral et politique, dit Maxime Saint-Hilaire (Université de Sherbrooke), surtout face à un gouvernement qui se présente avec un discours pro-autochtones et qui a promis de mettre en œuvre les principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. »

« Mais il y a aussi un poids juridique important: les recours qu'ont les autochtones en droit constitutionnel sont, de loin, les plus redoutables

VOIR PAGE B 3 : POIDS

OLÉODUCS

## Démission climatique au nom du pétrole ?

L'approbation de deux nouveaux oléoducs complique les choses pour le plan de lutte contre les bouleversements du climat

En donnant cette semaine son accord à la construction de deux nouveaux oléoducs destinés à l'exportation du pétrole des sables bitumineux, le gouvernement Trudeau a répondu à une demande pressante d'une industrie qui compte bien faire augmenter sa production au cours des prochaines années. Ce parti pris en faveur des pétrolières soulève toutefois la question de la cohérence de la stratégie canadienne de lutte contre les changements climatiques.

ALEXANDRE SHIELDS

Le premier ministre, Justin Trudeau, a pris lui-même le micro mardi, en fin de journée, pour annoncer que son gouvernement approuvait la construction de l'oléoduc Trans Mountain et l'expansion de la Ligne 3, deux projets majeurs conçus pour faciliter l'exportation d'une production pétrolière en croissance en Alberta. De quoi ajouter un million de barils par jour aux exportations canadiennes.

« Aujourd'hui, les oléoducs du Canada sont utilisés à pleine capacité. Cela veut dire que, si la production augmente de façon significative, nous serons forcés de trouver d'autres moyens d'acheminer le pétrole qui sont moins sûrs que les oléoducs », a fait valoir M. Trudeau, citant l'exemple du transport ferroviaire pour justifier le feu vert du fédéral. Le chef libéral a ainsi repris à son compte un argument cher à l'industrie des oléoducs, qui ne cesse de l'utiliser depuis la tragédie survenue à Lac-Mégantic, en 2013.

Pour les entreprises du secteur des énergies fossiles, il s'agit d'ailleurs d'une excellente nouvelle. Après tout, malgré le préjugé très favorable de l'ancien gouvernement conservateur, aucun oléoduc majeur n'a été construit au Canada au cours des 10 dernières années. Et, même si le gouvernement Trudeau a fermé, mardi, la porte à un projet autorisé par le gouvernement Harper, Northern Gateway, il a tout de même donné son aval à Trans Mountain, évalué et recommandé par l'Office national de l'énergie en vertu de règles fixées essentiellement par les conservateurs.

Qui plus est, les libéraux ont mobilisé pas moins de cinq ministres pour l'annonce faite mardi, en plus de ceux qui ont maintenant la tâche de « vendre » le projet, notamment en Colombie-Britannique. Une mission de promotion qui sera appuyée, la semaine prochaine, par la première ministre albertaine, Rachel Notley, qui doit justement se rendre sur la côte ouest pour ajouter sa voix à celle des promoteurs de l'oléoduc Trans Mountain, de Kinder Morgan. Un projet rejeté par plusieurs dans la province voisine de l'épicentre de l'exploitation de l'or noir au Canada.

### Pour l'Alberta

Il faut dire que cette « voie ensoleillée » pour l'industrie pétrolière est avant tout une bonne nouvelle pour l'Alberta. « Nous avons une chance de sortir de notre enclave, s'est d'ailleurs réjouie M<sup>me</sup> Notley, cette semaine. Nous

VOIR PAGE B 2 : DÉMISSION

## PERSPECTIVES

ÉTATS-UNIS

## La prise de pouvoir des généraux ?

JULIEN TOURREILLE



**P**endant sa campagne, Donald Trump n'a pas manqué de critiquer, parfois violemment, les généraux américains. Il affirma notamment qu'il en savait plus qu'eux sur comment vaincre le groupe État islamique. Président désigné, il semble vouloir leur accorder une place majeure au sein de sa future équipe. Quels signes y déceler sur sa politique étrangère ? Le contrôle civil de l'appareil militaire, si cher aux Américains, est-il remis en cause ?

Annoncé le 1<sup>er</sup> décembre, le choix du général à la retraite James Mattis comme secrétaire à la Défense porte à deux (après Michael Flynn, désigné conseiller à la sécurité nationale) le nombre d'anciens hauts gradés appelés à jouer un rôle clé dans la politique étrangère du président Trump. Un troisième pourrait suivre si David Petraeus devait être choisi secrétaire d'État.

## La rupture d'une tradition

En optant pour Mattis, Trump rompt avec une tradition privilégiant le contrôle civil et voulant qu'un ex-militaire ne dirige pas ses anciens collègues. Il fait également fi de la législation en vigueur. La Loi sur la sécurité nationale de 1947 imposait en effet une période de dix ans (réduite à sept ans en 2008) avant qu'un militaire retraité puisse exercer de hautes responsabilités civiles au sein du département de la Défense. Cette disposition fut exceptionnellement amendée en 1950 pour permettre au président Truman de nommer l'ancien général George Marshall.

Mattis n'a quitté ses fonctions dans les forces armées qu'en 2013. Avant qu'il puisse exercer ses fonctions, le Congrès devra donc dans un premier temps voter une loi l'y autorisant. Sa nomination devra ensuite être confirmée par un vote à la majorité simple au Sénat.

Cette confirmation ne devrait pas poser problème. Mattis est en effet éminemment respecté, autant par ses anciens collègues que par des civils jouissant à Washington d'une aura certaine sur les questions de défense, tels le sénateur John McCain ou la présidente du Center for a New American Security, Michèle Flournoy.

Surnommé le « chien fou » ou encore le « moine soldat », Mattis est bel et bien une figure incontournable des quinze dernières années. Il a dirigé des opérations majeures en Afghanistan en novembre 2001, en Irak lors de l'invasion de 2003 et en 2004 lors d'assauts sur la ville rebelle de Falloujah. Il est aussi un penseur influent, ayant coécrit avec David Petraeus le manuel de contre-insurrection des forces américaines en 2006.

Mattis et Trump s'entendent sur deux idées. D'une part, la politique étrangère américaine serait dans un état désastreux au point d'affaiblir le prestige et la crédibilité des États-Unis sur la scène internationale. D'autre part, les deux hommes estiment que le gouvernement Obama s'est montré trop faible et naïf face aux adversaires des États-Unis, en particulier l'Iran.

## Les garde-fous

Au-delà de cette affinité intellectuelle avec Mattis et d'une fascination manifeste pour la chose militaire, l'intérêt que Donald Trump accorde aux hauts gradés est politiquement fort habile. Alors que les Américains ne font plus guère confiance à leurs institutions, que ce soit les médias, les banques, le système politique et même les groupes religieux, les forces armées bénéficient d'une solide cote de popularité. Depuis 2002, les données de l'institut Gallup démontrent que trois Américains sur quatre en moyenne leur font confiance.

En outre, même s'ils sont habitués de manœuvrer dans les coulisses du pouvoir, les militaires ne sont pas perçus dans la population comme des politiciens de carrière. Ils sont respectés pour leur sens du sacrifice et leur parler-vrai. Leur expérience reconnue des questions internationales peut également être rassurante quant à l'incompétence évidente du futur locataire de la Maison-Blanche.

Certes habile, le choix d'anciens généraux n'est cependant pas sans risques pour Donald Trump. Il ne doit surtout pas s'attendre à les voir se comporter en *béni-oui-oui*. Ils devraient en fait formuler les critiques les plus fortes des idées avancées par Trump, comme l'usage de techniques d'interrogatoire assimilables à de la torture, la remise en question des alliances, ou encore la présentation de l'Islam et des musulmans dans leur ensemble comme une menace à la sécurité des États-Unis. Les militaires, contrairement à l'homme d'affaires, n'ont pas non plus le goût du risque. Il est donc fort probable que ceux-ci dissuadent d'éventuelles pulsions va-t-en-guerre du 45<sup>e</sup> président.

La cour que fait Trump à d'anciens hauts gradés peut apparaître surprenante. Elle est en décalage complet avec le message que les États-Unis ont régulièrement envoyé à leurs alliés, que ce soit l'Égypte, le Pakistan ou encore la Turquie pour un plus grand contrôle civil sur le militaire. À l'heure actuelle, elle constitue cependant le meilleur rempart contre les périls de l'inexpérience et de l'incompétence présidentielles en matière de politique étrangère et de sécurité nationale.

## Fébrilité électorale au PQ et à la CAQ

Lundi, quatre élections partielles auront lieu : dans Marie-Victorin et Verdun, où l'issue du scrutin fait peu de doute, et dans Arthabaska et Saint-Jérôme, où un certain suspense persiste. Péquistes et caquistes sont fébriles, tandis que les libéraux sont relaxes, assurés qu'ils sont de ne pas perdre leurs acquis.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

**I**l y a un an et demi, la Coalition avenir Québec avait subi une amère défaite dans la circonscription de Chauveau, qu'avait quittée Gérard Deltell pour se consacrer à ses ambitions fédérales. Le choc avait été dur. François Legault avait expliqué la défaite par la polarisation entre fédéralistes et souverainistes. La candidate Jocelyne Cazin s'était plainte du peu d'appui que Gérard Deltell lui avait manifesté. Des médias aussi : ils avaient relayé le message des libéraux qui l'avaient qualifiée de « parachutée », avait-elle déploré.

Si jamais la CAQ ne réussit pas à l'emporter dans Arthabaska, les caquistes ne blâmeront pas feu Sylvie Roy — ou sa sœur Nathalie Roy, qui s'est rangée du côté des libéraux — mais ils n'en penseront pas moins.

Certes, il y avait quelque chose d'indécrottable à voir la CAQ, au début de la campagne électorale, se revendiquer de l'héritage de Sylvie Roy, qu'elle avait expulsée du caucus sans trop de ménagement. Sa sœur y est allée d'une lettre dénonçant cette instrumentalisation de la députée décédée l'été dernier. François Legault a dû faire une mise au point, après que les journalistes eurent compris, erronément, semble-t-il, qu'il accusait cette dernière d'avoir été payée par les libéraux pour écrire cette lettre.

Les libéraux ne se sont pas gênés pour exploiter la situation, en embauchant deux attachés politiques de Sylvie Roy. C'est devenu une manie chez eux de débaucher des adversaires. Puis, ils ont accusé les caquistes d'instrumentaliser la députée. Quitte à faire pareil, forcément. « Il fallait que ça arrête », convient-on chez les libéraux.

Dans Arthabaska, c'est aussi une élection pour petits vieux. À quelques reprises, les docteurs Couillard et Barrette sont allés à leur chevet. La participation est faible lors d'élections partielles et ce sont les électeurs plus âgés qui votent le plus.

## La santé, un enjeu

Dans chaque camp, on reconnaît que les services de santé sont un enjeu de l'élection ; les libéraux ont d'ailleurs fait des pieds et des mains pour qu'il en soit ainsi. Juste avant le déclenchement des élections, Gaétan Barrette est venu confirmer l'agrandissement de l'urgence de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, un projet maintes fois promis puis annoncé. Mais que seraient les campagnes électorales sans ce recyclage d'engagements éculés ?

Durant la campagne, Gaétan Barrette est revenu sur une de ses décisions, en donnant le crédit au candidat libéral Luc Dastous. L'Hôtel-Dieu conservera son service de radiologie et on lui fournira même un appareil dernier cri.

À Québec, à la faveur d'une opération de communication sans précédent, Gaétan Barrette avait décidé de remporter la bataille du « manger mou » en se pourléchant les babines devant une plâtrée de CHSLD, pour le bénéfice des caméras. Il voulait river le clou au député de Lévis, François Paradis, qui n'a pas son pareil pour embarrasser le gouvernement avec les problèmes terre à terre de cet électoral édenté, avec les « vraies affaires » d'une population vieillissante. François Paradis exploite un nouveau créneau en politique, que l'on pourrait



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La perte de Saint-Jérôme serait désastreuse pour le PQ, ce que les stratèges péquistes refusent d'envisager. Jean-François Lisée en serait quitte pour peaufiner sa stratégie.

qualifier de populisme gériatrique.

La corruption est un autre thème qu'exploite la CAQ pour embêter les libéraux. À l'Assemblée nationale, l'incisif Eric Caire est revenu à maintes reprises sur le scandale de la Société immobilière du Québec (SIQ), une histoire ancienne mais qui porte la marque des libéraux. De son côté, Simon Jolin-Barrette cherche à lier Luigi Coretti, l'ex-patron de la firme BCIA accusé de fraude, mais dont le procès a avorté en raison des délais, avec le secrétaire général associé au Conseil exécutif et ancien organisateur libéral, Pietro Perrino.

La CAQ livre une bonne bataille au Parti québécois dans Saint-Jérôme, une circonscription qu'elle a déjà décrochée avec un candidat-vedette, Jacques Duchesneau. La formation de

coercitif, comme les juges et les policiers, soit Bouchard-Taylor, plus les enseignants, mais avec un accent mis sur l'inclusion et la diversité. La burqa demeure dans le portrait, puisqu'un comité de parlementaires et d'experts devra se pencher sur son interdiction dans l'espace public.

Dans un point de presse tenu lundi, Véronique Hivon était manifestement mal à l'aise quand *Le Devoir* lui a demandé ce qu'elle pensait du port de la burqa dans l'espace public : elle n'avait pas d'opinion à exprimer. Mais l'élue s'est ralliée au consensus, s'accrochant aux éléments d'« ouverture » que contient la nouvelle position, à l'instar d'autres députés qui pensent pareillement, comme Alexandre Cloutier et Sylvain Gaudreault, pour ne nommer que ceux-là.

Que ce soit chez les libéraux, les péquistes ou les caquistes, on croit que les quatre élections partielles se solderont par le statu quo. C'est du moins le scénario le plus probable. Les libéraux n'auront pas de mal à conserver Verdun, et les péquistes, Marie-Victorin, tandis que la CAQ remporterait Arthabaska, et le PQ, Saint-Jérôme.

Dans des élections partielles, où la participation est faible, la CAQ est toutefois désavantagée en raison de son organisation anémique et de la composition de son électoral, plus jeune et moins politisé. Perdre Arthabaska serait une gifle pour le parti, mais, avec un résultat très serré, il n'y aurait pas péril en la demeure, rassure-t-on à la CAQ.

En revanche, la perte de Saint-Jérôme serait désastreuse pour le PQ, ce que les stratèges péquistes refusent d'envisager. Jean-François Lisée en serait quitte pour peaufiner sa stratégie. Mais on peut compter sur lui pour le faire si cela s'impose ; c'est sa spécialité.

Le Devoir

## DÉMISSION

SUITE DE LA PAGE B 1

avons une chance de vendre vers la Chine et vers d'autres marchés, et ce, à de meilleurs prix. » Des arguments de mise en marché qui font déjà partie du discours des partisans d'Énergie Est. Au nom de la prospérité de l'industrie et, par ricochet, de l'économie du pays, les provinces doivent accepter de devenir des plaques tournantes pour l'exportation pétrolière.

La politicienne albertaine a toutefois affirmé que les nouvelles infrastructures de transport n'entraîneraient pas une hausse de la production des sables bitumineux. En effet, puisque la hausse était déjà prévue et qu'elle nécessite la construction d'oléoducs, en raison de la saturation du réseau ferroviaire. Les différentes données disponibles font état d'une hausse de 40% pour les sables bitumineux d'ici 2025, soit une production qui sera alors de 3,4 millions de barils par jour, contre 2,4 millions aujourd'hui. Et la croissance devrait se poursuivre par la suite, selon l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

Cette croissance est compatible avec la projection du climat, selon M. Notley, en raison du « leadership » albertain en matière de lutte contre les changements climatiques. La province a ainsi imposé un plafond d'émissions annuelles de 100 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES) à l'industrie des sables bitumineux, qui se situe présentement à 70 millions de tonnes. Mais, avec une croissance prévue de 50% dans le secteur d'ici 2030, à quoi faut-il s'attendre ?

Les deux projets d'expansion approuvés cette semaine vont, quant à eux, de pair avec des émissions totales situées entre 24 et 28 millions de tonnes, et ce, uniquement pour les GES imputables à la production pétrolière. De quoi annuler l'effet de la fermeture accélérée des cen-

trales au charbon et d'une taxe sur le carbone qui serait de 50\$ en 2030. Mais, selon Oil Change International, si on inclut les émissions liées à l'utilisation de ce pétrole, les GES totaux annuels atteindraient près de 200 millions de tonnes. Bref, on s'éloignerait encore plus d'une éventuelle réduction des GES.

## Incohérence

La guerre des chiffres risque de se poursuivre entre partisans et opposants de ces projets, mais une chose demeure : Justin Trudeau s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour que le Canada réduise ses GES de 30% d'ici 2030, par rapport à 2005. Cela signifierait de les ramener à 524 millions de tonnes, par rapport aux 732 millions de tonnes actuelles. Autant dire qu'il s'agit d'un projet ambitieux, surtout pour un pays où la croissance des GES est constante et alimentée en grande majorité par le secteur des énergies fossiles.

Même si M. Trudeau estime que l'autorisation de nouveaux oléoducs s'inscrit parfaitement dans le plan climatique du Canada, la spécialiste des changements climatiques, Catherine Potvin, juge qu'il n'existe « aucune cohérence » entre les annonces de cette semaine et la réalité climatique.

En s'appuyant sur les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), elle croit que le Canada fait fausse route en s'engageant ainsi à long terme avec l'industrie pétrolière. Après tout, souligne la scientifique, les oléoducs qui seront mis en exploitation dès 2019 sont conçus pour être utilisés pendant plusieurs décennies, alors même qu'il faudrait plutôt mettre en place un plan à long terme de réduction de la production pétrolière au pays.

Michel A. Bouchard, du McGill-UNEP Center for Environmental Assessment, estime pour sa part que le Canada n'atteindra tout simplement pas ses cibles de réduction de GES pour 2030. « On ne voit pas de vision stratégique de la part du gouvernement. Il n'y a, pour le moment,

aucun calcul rigoureux pour nous convaincre. » Selon lui, il faudra surveiller ce qui ressortira de la rencontre, prévue le vendredi 9 décembre, entre Justin Trudeau et les premiers ministres des provinces pour savoir si le Canada a véritablement un « plan » crédible de lutte contre les changements climatiques.

## Doutes

Reste aussi à voir si les oléoducs autorisés cette semaine seront bel et bien construits. Même la leader conservatrice, Rona Ambrose, a émis des réserves cette semaine, après le feu vert du gouvernement Trudeau. Selon elle, l'opposition risque d'être forte. Même son de cloche du côté du directeur principal d'Équiterre, Steven Guilbeault, qui croit que l'oléoduc Trans Mountain « ne sera jamais construit ».

Des Premières Nations pourraient notamment lancer des procédures, comme cela s'est vu pour d'autres projets ailleurs au pays. Des groupes écologistes et citoyens de la côte ouest promettent eux aussi de contester l'autorisation d'Ottawa, accordée malgré une forte opposition, notamment de la Ville de Vancouver et de la Ville de Burnaby. C'est là que les 890 000 barils de pétrole par jour seraient chargés à bord de pétroliers, à raison de 34 navires par mois.

Ce volet du projet est d'ailleurs déjà attaqué en justice. Le groupe Ecojustice a lancé, avant le feu vert du fédéral, une procédure contre l'Office national de l'énergie, qui n'a pas tenu compte des impacts du trafic pétrolier sur une population d'épaulards de la région, en voie de disparition. Une action en justice qui pourrait maintenant viser le gouvernement. De quoi ouvrir la porte à une saga semblable à celle de Cacoua.

Reste à voir quelle sera ici la couleur du slogan des libéraux fédéraux, qui ne cessent de répéter que le développement économique et la protection de l'environnement doivent aller de pair.

Le Devoir

## PERSPECTIVES



DAVID AFRIAT LE DEVOIR

Hubert T. Lacroix, président-directeur général de CBC/RC répète, en entrevue au *Devoir*, que l'objectif de sa proposition doit être compris globalement, dans la perspective de la refonte du système médiatique national.

## Radio-Canada suscite la grogne

CBC/RC propose une réforme radicale. Les réactions d'ici. Les leçons d'ailleurs.

Exit la pub. Bonjour les millions supplémentaires pour un mandat revu de fond en comble. CBC/RC se rêve en grand. Le beau plan de refondation a-t-il des chances de réussir?

STÉPHANE BAILLARGEON

Comme le passé, l'avenir contient tout et son contraire. On peut donc tirer n'importe quelle leçon (ou presque) de l'histoire. On peut aussi enrober de projections plus ou moins rationnelles bien des promesses de développement.

CBC/Radio-Canada tente le coup futurologique, dans son mémoire déposé lundi, dans le cadre des consultations sur l'avenir du contenu canadien dans l'univers numérique. Son plan souhaite la fin de la pub sur les plateformes télé et Internet — il n'y en a plus depuis 40 ans à la radio.

En échange, la société de la Couronne demande une enveloppe budgétaire de compensation annuelle de 318 millions. La prévision mise sur un transfert de 158 de ces millions vers les concurrents privés, surtout ceux de la télé.

C'est pour revoir ses objectifs que le diffuseur souhaite changer son budget

Le groupe Serdy serait du lot des gagnants potentiels. Le petit consortium, qui inclut les chaînes Zeste et Évasion, n'y voit pourtant que plans sur la comète.

« Il s'agit d'une forme de pensée magique, puisqu'au cours des dernières années la publicité a connu un important recul au Québec, dit le communiqué émis mercredi. Rien ne permet de faire une telle affirmation! »

Le président et chef de la direction de Serdy, Sébastien Arseneault, souligne en plus que la diffusion sans pub concurrencerait de manière déloyale des chaînes soumises à la pub. « J'aimerais bien avoir le privilège de pouvoir offrir à ma clientèle une programmation sans publicité », déclare-t-il, en réclamant plutôt une révision du mandat de CBC/RC pour ne plus lui permettre de concurrencer le privé. TVA a répété le même souhait, en même temps.

Fermer ou réformer?

Hubert T. Lacroix, président-directeur général de CBC/RC, regrette ce genre de réaction. Il répète, en entrevue au *Devoir*, que l'objectif de sa proposition doit être compris globale-

ment, dans la perspective de la refonte du système médiatique national.

« Notre mémoire ne concerne pas seulement l'institution CBC/RC et je suis surpris par certaines réactions », dit-il, en précisant que les projections de répartition des publicités relayées dans son mémoire s'appuient sur les normes comptables et économétriques en vigueur dans le secteur. « Je répète que l'objectif de notre position s'inscrit dans le cadre plus général de la consultation menée par le ministère du Patrimoine pour repositionner les médias dans un environnement numérique. Notre mémoire ne concerne pas que l'institution CBC/RC. Nous souhaitons un financement stable pour le radiodiffuseur public et, en même temps, que tout le monde se retrouve à la table pour poursuivre les discussions, y compris sur notre mandat. »

Les attaques ne viennent pas que du secteur médiatique. Des aspirants au leadership conservateur développent des machinations autrement plus sévères depuis quelques semaines. Maxime Bernier veut aussi retirer la pub des ondes, mais pour finalement cadrer au plus strict le mandat de CBC/RC, comprimer ses budgets et laisser le public fournir des fonds supplémentaires, un peu comme PBS le fait avec son téléthon intermittent. Le réseau public américain passe encore le chapeau en ce moment.

La rivale aspirante-chef, Kellie Leitch, ne fait pas dans la dentelle: elle suggère de fermer la patente, un point c'est tout. En fait, première ministre, elle ne conserverait du diffuseur national que le service d'urgence et les relais vers les régions les plus reculées du pays-continent.

Ici comme ailleurs

Cette oscillation entre les extrêmes n'étonne pas Arnaud Anciaux, professeur au Département d'information et de communication de l'Université Laval. « La question du rapport entre la mission des médias publics et leurs sources de financement revient assez fréquemment dans beaucoup de pays en Occident », dit le spécialiste de l'économie des médias.

Les deux problèmes sont liés, évidemment. C'est pour revoir ses objectifs que le diffuseur souhaite changer son budget. Selon le cercle vicieux actuel, pour attirer de la pub, il faut faire du volume, ce qui force souvent à imiter le privé.

« Le rapport prend une position ambitieuse sur ce point, poursuit le spécialiste. Il dit que, si on retire les revenus publicitaires en les compensant par de nouvelles subventions publiques, ce qui est loin d'être neutre, Radio-Canada pourrait s'inscrire véritablement dans son mandat de service

public en se distinguant de la programmation des diffuseurs commerciaux. Il y a là une sorte de rupture. Le rapport parle d'aller chercher la collaboration des créateurs de la culture canadienne, d'une programmation plus distinctive. »

Il fait alors remarquer que ce genre de transformation s'avère beaucoup moins simple qu'il n'y paraît. Il donne l'exemple de France Télévisions, qui a abandonné la publicité en soirée, le 5 janvier 2009, sur ses chaînes, en échange de nouveaux revenus liés à des taxes spécifiques.

Résultat: les revenus ont moins été compensés que prévu. Surtout, la grille n'a pas changé tant que ça et les auditoires n'ont pas coulé vers le privé, au contraire.

« Il existe quand même des habitudes dans une organisation médiatique, et le fait de changer les revenus ne modifie pas nécessairement les logiques de légitimité. En supprimant la publicité, on peut malgré tout faire des émissions pour le plus grand nombre, par exemple pour montrer le succès des transformations. »

Un autre exemple, britannique celui-là, illustre que, même sans pub, même dans un créneau moins commercial, un média public peut susciter grognes et jalousies. « Il faut prendre conscience que, même si CBC/RC quitte le marché publicitaire, des critiques vont continuer, dit M. Anciaux. La BBC, qui ne diffuse pas de publicité, est la cible des médias commerciaux qui lui reprochent de les concurrencer en ligne, par exemple. Un média public qui produit de la qualité peut être l'objet de reproches parce qu'il retient trop l'attention. »

C'est déjà le cas ici aussi, puisque deux journaux nationaux (le *Globe & Mail* et le *Toronto Star*) reprochent maintenant à CBC de les concurrencer en ligne. Bref, l'histoire récente aussi donne de très intéressantes leçons pour juger de l'avenir.

Le professeur Anciaux en retient une dernière, elle aussi paradoxale: si les propositions de refinancement dans le mémoire institutionnel sont rejetées, le diffuseur public aura quand même donné un sérieux appui à l'argument que la publicité sur ses plateformes nuit aux concurrents privés.

« C'est un peu une avancée risquée sur ce terrain, dit-il, sans vouloir s'essayer à prédire ce qu'il adviendra du projet de réforme. Mais on est en face d'une proposition officielle du diffuseur public qui veut un changement important. C'est difficile de savoir si ce sera tabletté. On peut au moins dire que cette idée disparaîtra moins facilement que les précédentes. »

Le Devoir

## Au bord de la crise

MICHEL DAVID



Personne n'a dû être plus soulagé de voir Gilles Vaillancourt se retrouver derrière les barreaux que le premier ministre Couillard et sa ministre de la Justice, Stéphanie Vallée. S'il avait fallu que l'ancien maire de Laval échappe à la justice, le tollé aurait été immense.

Il est impossible d'établir dans quelle mesure la perspective d'un arrêt des procédures, en invoquant l'arrêt de la Cour suprême sur les délais déraisonnables, a pu influencer sur les négociations qui ont mené à l'aveu de culpabilité de M. Vaillancourt et à l'abandon de l'accusation de gangstérisme, comme l'a suggéré Jean-François Lisée. De toute évidence, ses avocats ont jugé bien incertain le résultat d'une éventuelle requête, puisqu'il a préféré négocier.

De l'aveu même du juge en chef de la Cour supérieure, Jacques Fournier, l'arrêt Jordan n'en constitue pas moins une épée de Damoclès qui menace le système de justice. Dans une entrevue accordée au *Journal de Montréal*, M. Fournier a clairement évoqué la possibilité que des meurtriers soient remis en liberté, faute de ressources pour qu'ils soient traduits en justice dans des délais jugés raisonnables.

« C'est très grave. Nous avons un bon système, mais il est débordé. On fait tout ce qui est humainement possible, nous mobilisons toutes nos ressources, mais nous avons nos limites, a-t-il expliqué. [...] La crise est maintenant. Ça va être long à réparer, et plus on fait vite, mieux ce sera. »

Le juge en chef associé, Robert Pidgeon, a renchéri dans une entrevue donnée à Radio-Canada. « Ça n'a pas de bon sens. On est à l'âge de pierre en matière de services juridiques. Il y a des efforts qui sont déployés par le système judiciaire, mais nous allons avoir besoin d'aide du monde politique pour nous fournir des ressources et aussi moderniser notre système. »

◆ ◆ ◆

Il est inhabituel et certainement anormal que la magistrature sente le besoin de lancer un tel cri d'alarme sur la place publique. Si elle s'y est résignée, c'est de toute évidence que les canaux usuels ne permettaient pas de faire passer le message de façon suffisamment efficace. Alors que l'Ontario venait d'annoncer l'ajout de 13 juges et 32 procureurs, le gouvernement Couillard ne donnait pas l'impression d'être habité par un grand sentiment d'urgence.

Vendredi matin, la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, déclarait encore à l'Assemblée nationale qu'elle en était à « analyser les ressources dans un contexte de changement de culture ». Il n'était pas question de faire une « annonce à l'emporte-pièce ». Clairement, elle ne semblait pas comprendre que la crise qui menace le système judiciaire risquait aussi de se transformer en crise politique.

De toute évidence, quelqu'un au bureau du premier ministre a pris conscience du fait que cette procrastination devenait de plus en plus incompréhensible pour la population. Le moins qu'on est en droit d'attendre d'un gouvernement est de faire en sorte que le système judiciaire fonctionne convenablement et d'éviter que des criminels soient remis en liberté parce qu'on manque de juges, de procureurs ou de locaux.

Il est vrai que les finances publiques ontariennes ont pris du mieux, mais le budget pour l'année 2016-2017 n'en prévoit pas moins un déficit de 4,3 milliards. Si la province voisine a pu trouver des fonds pour permettre au système judiciaire de s'ajuster à la situation créée par l'arrêt Jordan, comment expliquer que le Québec, qui a dégagé des surplus de 2,2 milliards, en soit incapable?

◆ ◆ ◆

Le réinvestissement de 200 millions en quatre ans, qui a été annoncé en catastrophe vendredi après-midi, sera certainement le bienvenu, mais il demeure inquiétant qu'on a attendu que le système arrive à un point de rupture avant d'agir. Ce n'est pourtant pas d'hier que la ministre a été avertie des conséquences néfastes des compressions budgétaires décrétées par son gouvernement sur l'administration de la justice.

Depuis qu'elle est en poste, M<sup>me</sup> Vallée donne continuellement l'impression d'être dépassée par les événements. Elle s'empêtre autant dans son projet de loi sur la neutralité religieuse qu'elle l'avait fait dans celui qui voulait interdire les discours dits haineux. Même la définition du mariage avait semblé lui poser un problème insoluble.

La question est de savoir si elle est la plus apte à mener à bien la modernisation qui s'impose. Quand l'Assemblée nationale aura ajourné ses travaux pour Noël, le premier ministre Couillard aura davantage le loisir de réfléchir au remaniement ministériel auquel il devra vraisemblablement procéder pour faire une place à Pierre Moreau. Pourquoi ne pas le nommer à la Justice? Certains diront que le fait que sa conjointe est une juge pourrait le placer dans une position délicate. Vraiment? Après tout, celle du ministre de la Santé est une radiologue et cela ne semble pas le gêner le moins.

Le Devoir

mdavid@ledevoir.com

## POIDS

SUITE DE LA PAGE B 1

pour le gouvernement à l'heure actuelle. C'est, pour Ottawa ou les promoteurs de ces projets, une menace beaucoup plus grande que les droits des provinces sur le partage des compétences. »

M. Saint-Hilaire et Sébastien Grammond (Université d'Ottawa) soulignent qu'il n'y a pas de droit de veto pour ces communautés — sauf exception (certaines catégories de terres pour les signataires d'un « traité moderne »). La vraie poignée est plutôt celle accordée en 2004 par la Cour suprême, dans une décision concernant la nation Haïda.

« C'a eu des répercussions énormes, dit Maxime Saint-Hilaire. Non seulement sur la pratique du droit autochtone, mais aussi sur l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire. C'a créé une onde de choc qui a complètement modifié la configuration du domaine. »

Consulter...

Et pourquoi donc? C'est que la cour a alors établi l'obligation de la Couronne de consulter les peuples autochtones et de trouver des accommodements à leurs préoccupations (pour l'Office national de l'énergie, l'obligation n'est pas aussi claire — la Cour suprême s'est penchée sur la question cette semaine). De plus, elle est venue dire que cette obligation de consultation pour le gouvernement s'applique

même si les droits des autochtones n'ont pas encore été reconnus dans un traité. « Auparavant, l'État pouvait exploiter le territoire comme si de rien n'était pendant l'étape de revendication, dit M. Saint-Hilaire. C'est aujourd'hui impossible. »

« Pour le gouvernement, c'est très clair: il doit y avoir une consultation sérieuse, résume M. Grammond. Et, s'il n'y en a pas, les autochtones peuvent se tourner vers les tribunaux pour faire valoir leur point. »

C'est ce qui avait amené la Cour d'appel fédérale à renverser, en juin dernier, l'approbation initiale du projet Northern Gateway. La cour avait alors réprimandé Ottawa pour un manquement à son devoir de consultation. « Dans le cas de Trans Mountain, le processus de consultation semble avoir été beaucoup plus robuste », dit M. Grammond — qui s'attend tout de même à une contestation devant les tribunaux.

Compensations

Cette obligation imposée par la Cour suprême a aussi un impact sur les entreprises, fait valoir le professeur de Sherbrooke. Kinder Morgan et Enbridge ont obtenu l'appui de 40 communautés parce qu'il y a eu une négociation volontaire sur les « répercussions et avantages » — une manière d'éviter un blocage par la suite. « C'est un levier qui permet aux communautés d'aller chercher des compensations financières intéressantes. »

M. Saint-Hilaire met en relief le fait que la ca-

pacité d'organisation des différentes communautés influe beaucoup sur leur perception de la menace que peut représenter un projet énergétique qui touche leurs terres. « Au Québec, par exemple, les Cris sont généralement plus en faveur des projets de développement énergétique, parce qu'ils sont structurés comme groupe, qu'ils ont des institutions fortes et qu'ils peuvent profiter d'éventuelles ententes. C'est plus difficile pour les groupes déstructurés. »

En toute chose, la clé réside dans « la participation autochtone à la prise de décisions et au partage des bénéfices », estiment les deux professeurs. « Il y a toujours eu des réticences et des oppositions envers des développements qui ne tenaient pas compte des préoccupations des Premières Nations, rappelle Sébastien Grammond. Ça s'est vu à la baie James, dans les années 1970, autour de l'exploitation forestière, dans les années 1990 au Québec, et pour l'exploitation minière dans le Nord de l'Ontario, dans les années 2000. »

La décision de la Cour suprême en 2004 ne garantit pas que tous y trouvent toujours leur compte — la réaction de Charlene Aleck l'illustre bien. Mais elle assure à tout le moins que les autochtones ne subissent pas le développement énergétique sans mot dire. Reste maintenant à voir s'il y aura entente possible sur le terrain miné des oléoducs — entre les « open for business » et ceux qui sont farouchement opposés aux tuyaux pétroliers.

## ÉDITORIAL

## RÉFORME ÉLECTORALE

## La farce libérale

Les libéraux se sont dissociés des principales recommandations du Comité spécial sur la réforme électorale. La ministre des Institutions démocratiques, Maryam Monsef, a même caricaturé le rapport avant de le lire avec attention. Si leur idée est faite, que les libéraux le disent. Sinon, à quel jeu jouent-ils ?

Le rapport définitif du comité parlementaire était attendu et, malgré quelques fuites, réservait sa part de surprises. Les douze membres se sont entendus pour rejeter le vote électronique et le vote obligatoire ainsi que pour proposer des incitatifs financiers afin que les partis présentent plus de femmes candidates. Ils ont recommandé des mesures en matière d'éducation civique et de participation de groupes sous-représentés.

Mais sur l'essentiel, ce fut la rupture, les libéraux faisant cavalier seul. Pas question pour eux de recommander un mode de scrutin proportionnel mixte et un référendum pour laisser aux Canadiens le dernier mot.

La raison de leur opposition est simple : ils n'ont pas obtenu ce qu'ils voulaient. Ils ne le disent pas comme cela, mais ils affirment qu'il est impossible de réaliser une réforme aussi « radicale » en si peu de temps et après avoir entendu si peu de participants. Ils notent même dans leur rapport dissident que peu de gens connaissaient l'existence du comité. À qui la faute ?

Ce sont eux qui ont promis une réforme sans jamais afficher leur préférence. C'est le premier ministre Justin Trudeau qui a toujours répété que les élections de 2015 seraient les dernières menées en vertu du mode de scrutin actuel. C'est le gouvernement qui a entraîné à former le comité, le forçant à mener une bonne part de ses travaux durant l'été. Le même calendrier absurde a été imposé aux députés, à qui on a demandé de tenir des assemblées publiques. Et tout cela sans campagne vigoureuse d'information des citoyens.

C'est vrai qu'une telle réforme ne peut être faite dans la précipitation et, par conséquent, être en place pour les élections de 2019, surtout qu'il faut, à notre avis, que les Canadiens puissent se prononcer lors d'un référendum. Les libéraux ne pouvaient ignorer les risques de se lancer dans une telle réforme « de façon précipitée vers un délai prédéterminé », comme le dit leur rapport dissident. C'était le dernier de leur souci en juin 2015. Ils étaient alors troisièmes dans les sondages et avaient besoin d'attention.

Ils se défendent maintenant d'avoir fait une promesse en l'air. Si le comité avait opté pour le vote préférentiel, il aurait été possible d'aller de l'avant, a rétorqué le président du comité, le libéral Francis Scarpagaglia. Comme par hasard, c'est l'option qu'à une certaine époque, M. Trudeau disait préférer. Celle aussi qui avantagerait aujourd'hui son parti.

N'ayant pas eu ce qu'ils souhaitaient, ils torpillent. Comment expliquer autrement l'attitude de la ministre Monsef, qui, jeudi, a accusé le comité de ne pas avoir terminé son travail, puisqu'il n'a pas proposé de modèle précis ? Ce n'était pas son mandat. M<sup>me</sup> Monsef s'est excusée vendredi d'avoir laissé entendre que les députés n'y avaient pas mis tous les efforts nécessaires, mais sans plus. Elle écartait toujours l'essentiel du rapport.

Elle est aussi restée muette sur sa tentative, jeudi, de ridiculiser le travail des députés en affirmant qu'ils recommandaient non pas un référendum sur un mode de scrutin, mais sur une formule mathématique, qu'elle a brandie à plus d'une occasion. L'argument est fallacieux. Le rapport majoritaire a simplement fourni une formule de calcul pour évaluer le niveau de proportionnalité du futur système.

Cela ne dit rien qui vaille pour la suite des choses. M<sup>me</sup> Monsef dit vouloir reprendre cette « conversation » avec les Canadiens. Le gouvernement leur enverra sous peu une carte postale les invitant à répondre en ligne — d'ici le jour de l'An ! — à un questionnaire sur les valeurs devant sous-tendre le mode de scrutin. Ce sera une initiative du gouvernement. Dehors les autres partis ! Elle nie chercher la réponse que le gouvernement veut ou vouloir perdre du temps pour ensuite enterrer la réforme, mais l'attitude du gouvernement envoie un tout autre message.

On nous promettait le respect du Parlement et un esprit non partisan. Du vent quand on voit le traitement réservé au rapport de ce comité qui y a trop cru. Si la promesse des libéraux ne tient plus, qu'ils le disent. La franchise vaut mieux qu'un double jeu qui ne fait qu'alimenter le cynisme qu'on prétend combattre.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Rédactrice en chef LUCE JULIEN

Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente des ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS

Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## Sans voix

Les politologues et notre gouvernement canadien pérorant sur un mode de scrutin où, de prime abord, se trouvent la stabilité des gouvernements et le pouvoir sans partage. Pendant ce temps, comme citoyenne, je ne me reconnais pas dans ces gouvernants. Comme femme, je ne suis pas représentée à la juste mesure de ma présence dans notre société. Comme électrice, ma voix ne compte pas. Les partis pour lesquels je vote n'ont pas la représentation en Chambre qui leur revient.

Invitée dernièrement par le gouvernement libéral canadien à exprimer mon point de vue comme citoyenne sur le mode de scrutin, je m'y suis rendue avec l'espoir que ma parole me donne un peu de pouvoir. Comme moi, plusieurs ont cru que leur parole porterait dans cette réflexion publique. Une majorité des personnes présentes ont signalé leur désir pour un modèle de type proportionnel, un mode de scrutin qui permettrait à chacun des partis de recevoir un nombre de sièges proportionnel à l'appui populaire reçu et offrirait aux femmes une représentation équitable.

Malgré la promesse du Parti libéral de renouveler le mode de scrutin, monsieur le premier ministre Trudeau et madame la ministre Monsef font la sourde oreille. Ils ne veulent pas nous entendre et farfinent avec l'écho popu-

laire. Je suis sans voix.

Marie-Claude Bertrand

Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

## Arrêt des procédures et disposition de dérogation

En attendant de réformer le système judiciaire, plutôt que de voir avorter de nombreux procès, il faudrait que le gouvernement fasse appel à la disposition de dérogation, dite clause nonobstant, justement pour se donner le temps d'améliorer le système. Même si on hésite à y recourir, celle-ci n'est pas antidémocratique. Non seulement est-elle prévue dans la Charte des droits, mais aucun droit n'est absolu et l'interprétation des tribunaux n'est pas toujours la plus juste ni la mieux justifiée. Il faut mettre les responsabilités à la bonne place. D'autant plus que, dans l'arrêt Jordan, le Tribunal était profondément divisé.

La disposition de dérogation fait partie de l'équilibre des pouvoirs dans une saine démocratie et assure la suprématie du Parlement sur la Cour quand il y a lieu. Jean Chrétien, qui avait pressé P. E. Trudeau à accepter l'article 33 en 1982, en a défendu la légitimité, sinon la nécessité pendant toute sa carrière. Lors de la course au leadership en 1989, il a critiqué la politique de son parti en déclarant qu'« il y a des situations où elle [la disposition] est absolument nécessaire ». Dans une entrevue au Devoir,

en 2002, la juge Claire L'Heureux-Dubé (de la Cour suprême) a déclaré la même chose. Et la juge de continuer en déplorant que, parfois, ce sont les politiciens qui ne prennent pas leurs responsabilités. Le juge Antonio Lamer, ancien président de la Cour suprême, avait tenu le même discours dans une conférence en 1982.

Guy Durand, auteur de *Six études d'éthique et de philosophie du droit*  
Dunham, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

## Écoeurement

J'en arrive tranquillement, mais sûrement à une véritable écoeurement due à tous ces discours dits identitaires, voire obsessionnels autour, entre autres, des voilures de certaines dames et autres accoutrements ou signes religieux. Réveillons-nous et revenons aux sources du projet d'indépendance, qui étaient d'abord et avant tout d'affirmer et de pérenniser le fait français, et de faire du Québec un pays et une terre francophones dans cette partie de l'Amérique du Nord. Il sera toujours temps ensuite de voir à ce que les conditions particulières de la neutralité religieuse ou de la laïcité du nouvel État, du droit de port, ou non, de signes religieux dans des contextes précis, etc. soient balisées au moyen de décrets, lois et règlements adéquats, au même titre que toutes les autres sphères d'activité menées en société.

Pierre Deschênes  
Montréal, le 2 décembre 2016

## LIBRE OPINION

## Les agences SAQ... enfants pauvres de notre société d'État

KARINE HABEL  
KATHLEEN SAINT-JEAN

Épicerie chez Daniel, de Mont-Carmel

Le samedi 3 décembre, les clients de la SAQ pourront bénéficier de rabais allant jusqu'à 20% sur huit produits en succursale. En tant que propriétaires d'une agence SAQ, cette publicité, vue un peu partout sur Facebook et dans *La Presse*+, nous consterne. En effet, les clients qui profiteront de rabais aujourd'hui paieront leurs bouteilles moins cher que le prix coûtant payé par les agences. Cela fait partie des nombreux irritants que nous vivons en tant que partenaire d'affaires de la SAQ.

Le réseau des agences SAQ compte 495 points de vente. C'est un moyen, pour la Société des alcools, de rejoindre une clientèle éloignée des succursales, tout en ne supportant pas les frais de locaux et de ressources humaines. C'est un double avantage pour la SAQ : aller chercher de nouvelles parts de marché en engageant peu ou pas de dépenses. Les agences sont situées, en grande majorité, en milieu rural, dans des commerces de petite taille.

En 2013, la SAQ a lancé un appel pour l'ouverture de 40 nouvelles agences. Nous avons été personnellement sollicités pour être dépositaires. Il s'agit, bien sûr, d'un projet intéres-

sant pour une petite épicerie comme la nôtre, même si les conditions exigées par la SAQ sont assez imposantes. Tout d'abord, la SAQ demande un inventaire minimum important, chaque produit doit être présent sur deux rangées et compter au moins six bouteilles. Pour nous, par exemple, cela exige de maintenir un inventaire d'environ 30 000\$. Ensuite, contrairement à ce qui se fait dans le commerce de détail, il est de notre responsabilité d'aller chercher les produits à la succursale. Nous assumons donc les frais de transport et de ressources humaines reliés à celui-ci. D'autre part, une quinzaine de promotions et de changements de prix par année exigent plusieurs heures de travail dans notre système de caisse. Et tout cela pour 7,5% de profit brut, comparativement à 53% pour la SAQ, selon le rapport annuel 2015.

Nous avons tout de même décidé de faire le pas, car offrir les produits de la SAQ était une occasion d'affaires qu'on ne pouvait pas laisser passer. Aujourd'hui, nous sommes indécises et nous nous sentons prises dans un engrenage. La SAQ laisse planer sur les agences une épée de Damoclès : au moindre signe de mécontentement, elle se réserve le droit de nous enlever l'agence pour la donner à un autre commerce. Non seulement les promotions en succursale induisent une compétition inégale entre

agence et succursale, mais en plus on a aussi une compétition entre commerces locaux. Si on se plaint, on perd l'agence et elle va à notre compétiteur.

Avec l'importante baisse de prix effectuée le 9 novembre, notre profit vient encore de diminuer, puisque notre marge de 7,5% se fait sur un montant moindre. Nous nous réjouissons pour les consommateurs, mais nous avons vite compris que cette baisse se faisait aux dépens des agences. À partir du 9 janvier, nous devons payer comptant lorsque nous irons chercher nos produits en succursale. Il ne nous sera plus permis d'utiliser la carte de crédit. La SAQ économise ainsi une somme importante, en frais de carte de crédit, sur le dos des agences. Ce sont plusieurs milliers de dollars de marchandises que nous devons payer avant même d'avoir vendu une seule bouteille. Et cette bouteille sera fort probablement payée par carte de crédit par notre client. Des 7,5% de profit que nous faisons, il faut donc retrancher près de 1,6% en frais de crédit. Et soulignons au passage que les restaurateurs, de leur côté, peuvent continuer à payer par carte de crédit; deux poids, deux mesures?

La SAQ est une société d'État qui a le monopole de la vente d'alcool. Alors, pourquoi payer pour être le premier résultat affiché dans Google? Pourquoi créer un programme

de fidélisation de la clientèle? La fameuse carte Inspire, qui d'ailleurs ne peut pas être utilisée en agence. Pourquoi faire des promotions? Éthiquement, il est douteux qu'une société d'État offre des incitatifs pour augmenter la vente d'alcool et donc, évidemment, sa consommation.

Pour revenir à la situation des agences, nous sommes censées être des partenaires d'affaires de la SAQ, et cette dernière a pour mission de « contribuer de façon significative à la vie collective québécoise. C'est dans cette optique qu'elle considère toujours les enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans ses prises de décisions. » Pourquoi alors agir de façon à étouffer financièrement les commerces qui abritent les agences, alors qu'elle pourrait participer concrètement à la dynamisation de nos milieux?

Nous souhaitons être partenaires d'affaires avec la SAQ dans un esprit de réelle collaboration. L'achalandage généré par la SAQ dans notre commerce est significatif et nous l'apprécions. Dans notre village de 1100 habitants, situé dans le Haut-Pays du Kamouraska, nous fournissons six emplois à des gens de chez nous et la SAQ est un partenaire de cette réussite. La question est de savoir pendant combien de temps encore nous en aurons les moyens.

## IDÉES

SCIENCES ET CROYANCES MÉDICALES

## Pourquoi je défends le « Pharmachiant »

ALAIN VADEBONCŒUR

Médecin, Longueuil



À la suite du passage remarqué d'Olivier Bernard à *Tout le monde en parle*, à Radio-Canada, le 27 novembre, les débats ont fusé toute la semaine sur les réseaux sociaux. Il est vrai que son style sympathique, mais assuré, voire un brin baveux, avait bien préparé l'après-match et que, déjà sur le plateau, les regards troublés des invités, usagers pour certains des thérapies dénoncées, annonçaient la suite dramatique.

Mon fil Facebook est devenu rouge à la suite de sa proposition sacrilège sur l'équivalence du jus d'orange et du Coke, qui m'a rappelé le souvenir idyllique de ce mantra publicitaire de mon enfance: «*Un déjeuner sans jus d'orange, c'est comme une journée sans soleil!*» Sur cette annonce, où le soleil illuminait les membres d'une famille tout en blondeur buvant chacun au déjeuner un verre de jus d'orange plein de vitamine C, le Pharmachien venait de jeter son ombre.

Apparemment, je n'étais pas le seul à sombrer dans la détresse. Une petite inexactitude a prêté flanc à ces attaques acides: le jus d'orange ne contiendrait pas de vitamine, a-t-il mentionné. Pas tout à fait, bien entendu, puisqu'il y en... un peu. Mais, dès lors, peu importait qu'il contienne aussi bien trop de sucres (à la même concentration que le Coke), qu'il explique en partie l'obésité des adolescents ou que ses antioxydants ne nous soient pas vraiment nécessaires, puisqu'on les trouve en abondance partout, les gants étaient jetés et la révolte explosait contre celui qui ébranlait ainsi nos croyances. Tout le monde montait au front, en hommage à nos ancêtres sauvés du scorbut par les décoctions sapineuses amérindiennes, comme nous de ces journées sans soleil par notre jus d'orange matinal dans les années 1960. Quel sombre personnage, ont scandé les foules!

Ce ressac s'est transformé en attaques frontales, les partisans de la pulpe ne capitulant plus. Olivier Bernard est donc devenu, en moins de 48 heures, «*charlatan*», «*pauvre type*», «*danger public majeur*», «*épave remplie de produits chimiques*», «*pauvre con*», «*formaté par la grosse pharma*», «*terroriste de la santé publique*», «*membre de la mafia médicale*», «*démagogue*», «*pelleteux de cour*» (je ne l'ai pas comprise, celle-là...), «*payé pour mentir*», «*Dieu de la propagande*», «*disciple de Pfizer*», «*lobbyiste*», «*pharmachiant*» et «*génie de l'épouvante*! Bref, c'était passablement négatif, souvent en majuscules et par ailleurs en nette corrélation avec la faiblesse des contre-arguments. Mais, quand je demandais avec quoi précisément les gens étaient en désaccord, c'était silence radio.

Mon hypothèse, c'est qu'en s'attaquant à nos habitudes, à notre identité, à notre mémoire d'avoir souvent guéri par telle ou telle méthode, ses propos dérangent, puisque nous préférons les faits qui confortent nos croyances plutôt que ceux qui nous en éloignent. On ne rejette donc pas le jus impunément, ni l'homéopathie

Olivier Bernard, le Pharmachien, lors de son passage à *Tout le monde en parle*, le 27 novembre

— pourtant bien une «*insulte à l'intelligence humaine*» — dans la mesure où aucune science ne l'appuie, ni théoriquement, ni empiriquement, malgré deux siècles d'existence; ni le concept de superaliment, pourtant galvaudé, la vraie «*superalimentation*» consistant surtout à manger beaucoup de fruits et de légumes variés; ni la plupart des traitements proposés en naturopathie, qui n'ont jamais prouvé leur utilité.

Pourtant, Olivier Bernard n'attaque pas les gens, seulement les pratiques, les idées et les concepts — même s'il est vrai que plusieurs doivent se reconnaître dans ses petits personnages dessinés, rarement sans défauts. C'est donc un débat d'idées essentiel, que je trouve tout à fait rafraîchissant dans notre univers où l'opinion règne en maître.

Pour sa part, la médecine n'a rien d'un dogme, comme plusieurs l'ont affirmé, courroucés, c'est plutôt une somme de sciences en mouvement, cherchant chacune à démontrer l'efficacité de ses propositions avant

de les autoriser. Rappelons aussi que les médecines chinoise, hindoue ou amérindienne ne sont pas les seules à pouvoir vanter leur longue histoire, puisque la médecine moderne, avec 2500 ans d'âge depuis la fondation de la théorie des humeurs, a aussi joué d'une riche et complexe tradition, ayant abouti notamment aux saignées, purgatifs, clystères et autres brandy pour renforcer le cœur que l'on sait. Mais, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a commencé à prendre conscience que c'était un peu n'importe quoi, ces histoires, avant de les éliminer graduellement, au profit d'une médecine de plus en plus fondée sur des preuves, la grande victoire du XX<sup>e</sup> siècle médical.

Il faut donc admettre que la médecine a tué beaucoup de monde — et peut-être sauvé quelques-uns — en voulant équilibrer les humeurs bilieuses et lymphatiques, mais qu'elle a finalement repoussé l'obscurantisme pour développer un savoir de qualité, même si, comme tous les savoirs complexes, elle est parfois pervertie

par des intérêts variés. Elle est devenue dominante au XX<sup>e</sup> siècle surtout parce qu'elle est cohérente, efficace et reproductible. D'autres pratiques auraient avantage à développer la même autocritique, au lieu de continuer à défendre parfois des fumisteries, quand il s'agit de proposer des traitements sur d'autres bases que l'anecdote, l'extrapolation ou même l'expérience — dont la plus amusante définition est la répétition, avec un degré de conviction de plus en plus élevé, des mêmes erreurs et qui a beaucoup à voir avec les croyances, justement.

Même si je sais que notre compréhension du monde repose avant tout sur des croyances partagées, il faut aussi avoir le courage d'accepter que les preuves et les démonstrations de qualité comptent plus que les dogmes et qu'il est difficile d'y arriver sans la science. Je persiste et signe en levant mon verre de jus d'orange à la santé du Pharmachien, pour son courage, sa rigueur et sa ténacité. Et, surtout, pour tous les débats salutaires qu'il réussit à provoquer, même si c'est parfois un peu fatigant sur les réseaux sociaux et que le jus d'orange contient bien un peu de vitamine C.

RADIO-CANADA

## PROTECTION DU CONSOMMATEUR

## Les banques au-dessus des lois québécoises? Non merci, Ottawa

NICOLAS MARCEAU

Député de Rousseau à l'Assemblée nationale

GABRIEL SAINTE-MARIE

Député fédéral de Joliette au Parlement fédéral

La Loi sur la protection du consommateur du Québec est un modèle du genre. Non seulement elle protège la population contre les abus et les arnaques, mais elle lui offre des recours gratuits, simples et efficaces. Pour une bonne part, c'est grâce à des visionnaires comme Lise Payette, qui avait modernisé la loi en 1978. C'est chez nous que les consommateurs sont les mieux protégés en Amérique. Mais cet atout est en péril: Ottawa veut nous retirer nos droits en mettant les banques au-dessus des lois.

## Attaque sournoise de Bay Street

Les grandes banques canadiennes trouvent que la Loi sur la protection du consommateur du Québec est trop avantageuse pour les gens ordinaires. Depuis toujours, elles comptent sur leur allié à Ottawa pour tenter de s'y soustraire. Le gouvernement Trudeau tente un coup de force législatif pour faire un cadeau de Noël aux banques, sur le dos de la population québécoise. On ne peut pas le laisser faire.

Le projet de loi C-29 est un projet de loi mammoth de 244 pages, dont une multitude d'articles techniques modifient pas moins de 14 lois fédérales. Enterré au travers du projet de loi, le gouvernement Trudeau modifie la Loi sur les banques pour y inclure un mystérieux nouveau «*régime de protection des consommateurs en matière financière*». L'effet de ce nouvel article est clair: les banques seront au-dessus des lois québécoises.



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Nicolas Marceau, député de Rousseau à l'Assemblée nationale

Au début des années 2000, des consommateurs québécois, au retour de leurs vacances à l'étranger, ont eu la mauvaise surprise de découvrir que leur banque avait décidé de percevoir des frais sans les prévenir. Pourtant, la Loi sur la protection du consommateur interdit de le faire «*à moins que le contrat n'en mentionne de façon précise le montant*».

Après avoir tenté en vain de se faire rembourser, ces consommateurs floués se sont tournés vers l'ombudsman des banques, qui n'a rien trouvé à redire, parce que la loi fédérale n'interdit pas les frais cachés. C'est en utilisant les recours prévus dans la Loi sur la protection du consommateur qu'ils ont pu déposer un recours collectif, en 2003. Il a débouché, après 11 ans de litige devant les tribunaux, sur l'arrêt Marcotte de la Cour suprême.

L'arrêt Marcotte précise que la Loi sur les banques, fédérale, et la Loi sur la protection du

consommateur, québécoise, s'appliquent toutes les deux: celle d'Ottawa pour le fonctionnement et celle de Québec pour les droits des consommateurs. Avec le projet de loi C-29 du gouvernement Trudeau, la loi fédérale contiendra une section appelée «*régime de protection du consommateur*», les banques pourront donc affirmer devant les tribunaux qu'elles sont au-dessus de la loi québécoise.

## Les consommateurs québécois y perdent

Actuellement, les consommateurs peuvent s'adresser à l'Office de la protection du consommateur pour faire valoir leurs droits. Et si ça ne suffit pas, ils peuvent intenter des recours collectifs.

Dorénavant, ils ne pourront s'adresser qu'à l'ombudsman des banques, un employé officiellement neutre, mais qui est nommé et payé par les banques. Pire, il ne peut que faire

des recommandations. Aucune sanction, aucune amende.

C'est ainsi que toutes les protections juridiques dont jouissent les consommateurs québécois disparaissent au profit d'un mécanisme qui ne repose plus que sur la bonne volonté des banques. Frais cachés, modification des frais ou des services décidée unilatéralement par les banques, obligation d'offrir un contrat en français, interdiction de la publicité trompeuse, tout ça tombe, au profit des banques. On remplace nos droits par la promesse que les banques seront gentilles avec nous.

## Mobilisons-nous!

À Ottawa, c'est le Bloc québécois qui a sonné l'alarme, avec des groupes de défense des consommateurs. À Québec, le gouvernement n'a rien vu venir. C'est le Parti québécois qui a dû déposer une motion affirmant que la protection du consommateur relève du Québec. La motion, adoptée unanimement, demande à Ottawa de retirer les articles problématiques de C-29. Malheureusement, ce fut silence radio de la part du gouvernement Couillard, qui n'a pas profité de ce soutien unanime de notre Assemblée nationale pour interpeller Ottawa.

Le gouvernement Trudeau se braque et tout porte à croire qu'il veut imposer un bâillon pour que le projet de loi soit adopté avant même que la Chambre ne puisse en débattre sérieusement. Cette initiative est mauvaise pour le Québec. Elle est mauvaise pour les Québécois. Devant la turpitude de nos gouvernements, tant à Québec qu'à Ottawa, il ne nous reste qu'une seule option: mobilisons-nous et intensifions la pression. Les banques n'ont pas à être protégées de leurs clients. Ce sont les consommateurs que l'État doit protéger des banques.

# SCIENCES

## Un test de détection du VPH plutôt que le test Pap

Détecter d'abord le VPH serait une meilleure stratégie pour prévenir le cancer du col de l'utérus

PAULINE GRAVEL

**L**a stratégie employée pour prévenir le cancer du col de l'utérus pourrait changer sous peu au Québec. Une nouvelle façon de faire, visant d'abord à détecter la présence du virus du papillome humain (VPH), pourrait supplanter le test Pap, ou frottis cervical, comme examen de première ligne.

La meilleure façon de prévenir le cancer du col de l'utérus consiste à éviter toute infection chronique par le VPH, qui est responsable de plus de 60% de ces cancers, souligne Ignacio Bravo, chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), en France. Pour ce faire, vacciner contre le VPH les élèves du primaire est une stratégie adoptée par de nombreux pays, y compris au Québec.

Une autre approche qui est utilisée au Québec depuis des dizaines d'années est la «visite de santé préventive en gynécologie», à laquelle toutes les femmes de 21 ans ou plus devraient se soumettre tous les deux ou trois ans. Lors de cette visite, le médecin de famille interroge la femme sur son état de santé et procède à un examen gynécologique qui inclut un prélèvement de cellules du col de l'utérus, aussi appelé frottis cervico-vaginal, ou test Pap (pour Papanicolaou, le nom de l'inventeur du test), qui vise à déceler des cellules précancéreuses et cancéreuses au niveau du col de l'utérus.

Si le résultat du test Pap est positif, on prescrit alors un test de détection du VPH. Et si ce dernier test révèle la présence du VPH, on exécute une colposcopie et une biopsie.

### Procédure inversée

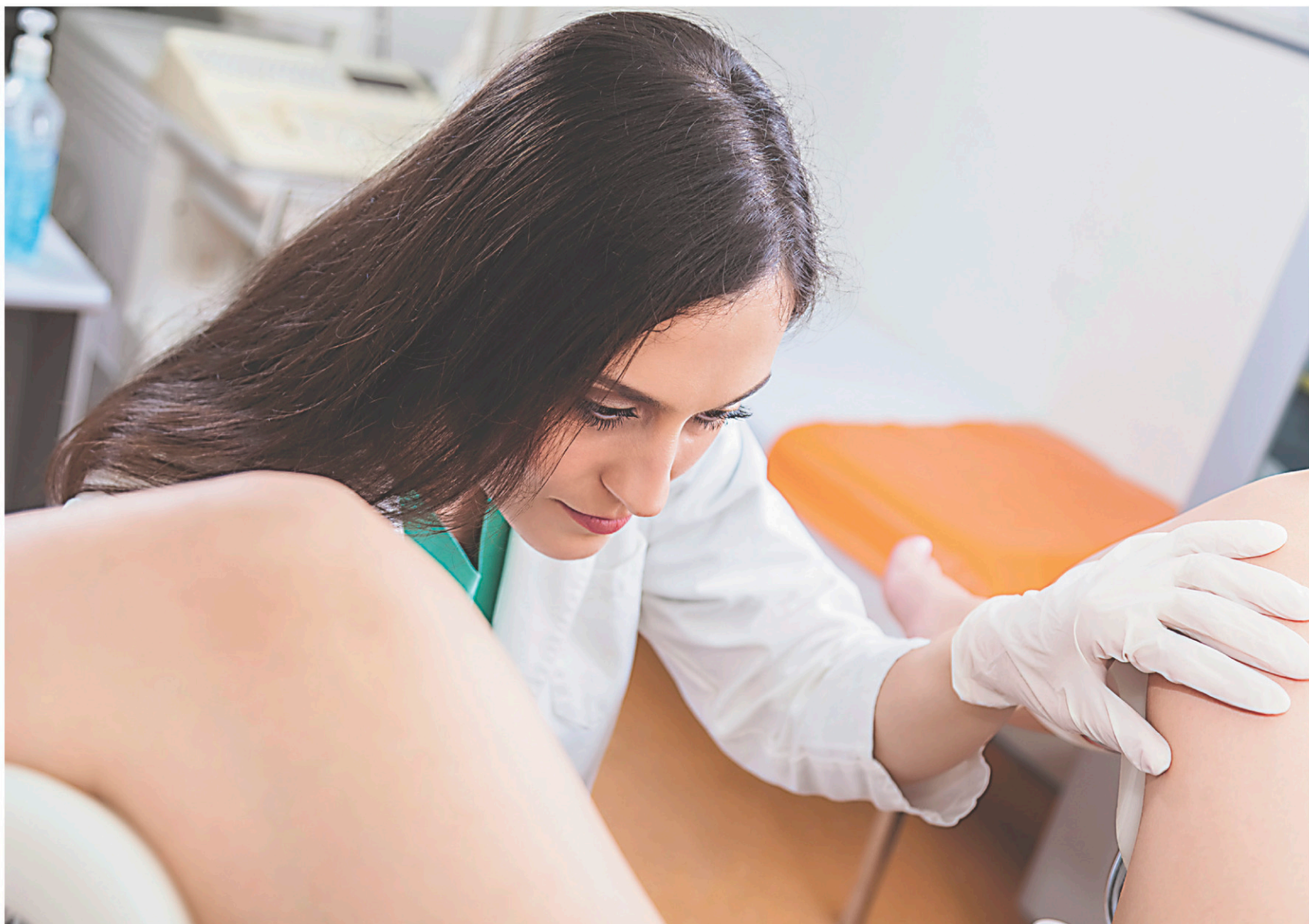
Plusieurs pays européens et l'Australie sont en train de changer cette façon de faire et d'inverser la procédure. Désormais, on effectue, dans un premier temps, un test de détection du VPH et on ne procède à un test Pap, dans un second temps, que si des VPH ont été décelés lors du test de VPH. Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a demandé à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) de comparer l'efficacité des deux tests (Pap et VPH), d'analyser la nouvelle procédure et de lui formuler des recommandations à cette fin, recommandations qui devraient être déposées au début de 2017.

### Plus cher, mais plus fiable

Actuellement, le test de détection du VPH est plus cher que le test Pap, car il fait appel à des techniques de biologie moléculaire et est effectué par des laboratoires privés, alors que le frottis du test Pap est analysé par une cytotechnicienne et révisé par un pathologiste, à l'hôpital. «*Toutefois, presque toutes les études montrent que le test VPH a un meilleur profil coût-efficacité. Cela veut dire que même si le test est un peu plus onéreux, au bout du compte, ça nous coûte néanmoins moins cher en traitements pour le cancer, car le test nous permet de prévenir un plus grand nombre de cancers*», souligne la gynécologue Marie-Hélène Mayrand, chercheuse du Centre de recherche du CHUM et membre du comité national de cancérologie sur le dépistage du cancer du col utérin qui se trouve sous l'Autorité du MSSS.

De plus, «*le test Pap manque des lésions. Un test Pap peut être normal alors que la femme a des cellules précancéreuses. Pour que ce test donne de bons résultats, il faut donc le répéter aux deux à trois ans, sinon les lésions manquées progresseront vers le cancer. Le test VPH, quant à lui, est presque infallible*», poursuit la D<sup>re</sup> Mayrand.

«*Somme toute, les études dont j'ai pris connaissance me portent à croire que procéder d'abord à un test de détection du VPH et effectuer un test Pap en second lieu seulement si le premier test de VPH est positif serait une meilleure option pour les femmes*», affirme l'experte,



DANGUBIC ISTOCK

Dans plusieurs pays européens et en Australie, on effectue désormais, dans un premier temps, un test de détection du VPH et on ne procède à un test Pap, dans un second temps, que si des VPH ont été décelés lors du test de VPH.

# 1500

**cas de cancer du col de l'utérus** sont diagnostiqués par an au Canada. 500 femmes meurent de ce cancer chaque année.

avant de faire remarquer que, «*à mesure que le test VPH sera adopté dans des programmes publics à gros volume, son coût continuera de diminuer*». Selon la spécialiste, «*pour que la transition se fasse le plus harmonieusement possible, il faudra toutefois prévoir des étapes préliminaires d'information pour les femmes, de formation pour le personnel, des médecins, et de planification de la réorganisation des laboratoires*».

«*Le but souhaité est de faire du dépistage de bonne qualité. Or je pense que ce test [de VPH] répond à ces critères. De plus, il est difficile de lui trouver des défauts*», ajoute la D<sup>re</sup> Sylvie Bouvet, présidente de l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec.

### L'angoisse du test VPH positif

Les infections au VPH étant relativement fréquentes, l'utilisation du test de détection du virus en première ligne risque toutefois d'aboutir à un taux élevé de tests positifs. «*Même si un test positif ne veut absolument pas dire que la femme a un cancer, car, la plupart du temps, le système immunitaire est capable d'enrayer l'infection, il demeure*

*néanmoins une source de stress pour nombre de femmes et de tension au sein du couple*», fait remarquer Ignacio Bravo, chercheur au CNRS.

Pour éviter de laisser planer le doute chez les patientes, des scientifiques s'appliquent à mettre au point des techniques qui permettraient de différencier une infection aiguë d'une infection chronique susceptible d'aboutir à un cancer. «*Quand le virus demeure longtemps dans le corps, il accumule des changements épigénétiques. En d'autres termes, il subit une méthylation de plus en plus forte à mesure que l'infection progresse. Des chercheurs londoniens essaient de mettre au point un test qui permettrait de quantifier le niveau de méthylation du virus et qui nous renseignerait ainsi sur la période de temps que le virus a passée dans le corps*», précise M. Bravo.

### Dépistage futur

Une autre façon serait d'analyser à la fois le génome de la femme et celui du virus, car «*il semblerait qu'il y a une interaction entre la génétique du virus et la génétique de l'hôte, c'est-à-dire de la personne infectée. La contribution de l'homme de Néandertal dans chacun de nous est différente. Si on pouvait identifier les combinaisons virus-hôte qui sont particulièrement à risque, on pourrait ainsi dépister de façon plus efficace les infections qui sont les plus susceptibles de devenir un cancer et alors suivre de façon plus étroite ces infections, avant qu'elles ne deviennent chroniques et que n'apparaissent des signes de malignité*», avance Ignacio Bravo.

Le Devoir

### VPH et cancer de la gorge

Le VPH est également responsable de 20% des cancers de la gorge. Cette proportion serait même en hausse aux Canada, aux États-Unis et en Scandinavie, vraisemblablement en raison d'un changement des pratiques sexuelles. Il est possible de savoir si un cancer de la gorge découle d'une infection au VPH, plutôt que de l'usage du tabac et de l'alcool, en procédant à une biopsie qui révélera la présence ou l'absence du virus. «*En Espagne, on effectue un tel dépistage du VPH, car un cancer de la gorge d'origine infectieuse répond très bien à la chimiothérapie et à la radiothérapie et présente donc un meilleur pronostic*», précise Ignacio Bravo, du CNRS.



ANDREW VAUGHAN LA PRESSE CANADIENNE

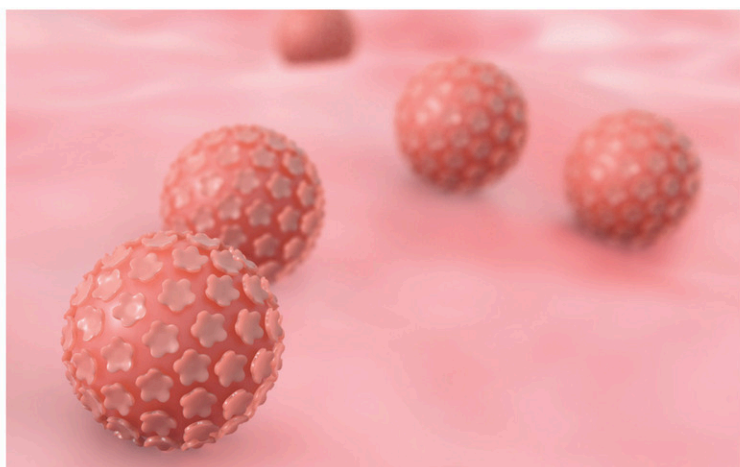
## L'origine du VPH, qui cause des cancers du col de l'utérus

PAULINE GRAVEL

**P**lusieurs papillomavirus peuvent induire des cancers, mais c'est la souche VPH16A qui est de loin la plus virulente, puisqu'elle est responsable de 50 à 60% de tous les cancers du col de l'utérus chez la femme. Ignacio Bravo, du CNRS, et ses collègues espagnols ont cherché à savoir quand et comment cette souche a acquis son grand pouvoir oncogène.

Pour ce faire, ces chercheurs ont comparé entre eux les génomes d'environ 2000 VPH16 différents, ainsi que 1500 génomes humains venant de la banque de données du Human Genome Diversity Project. Cette analyse leur a permis de retracer l'histoire évolutive du virus et de voir que la souche VPH16A nous a été transmise par l'homme de Néandertal.

La souche VPH16 infectait déjà les ancêtres des humains modernes (*Homo sapiens*) et de l'homme de Néandertal. Lorsqu'ils sont sortis de l'Afrique, il y a environ 500 000 ans, les hommes



LUISMMOLINA ISTOCK

Parmi les facteurs de risque de cancer du col de l'utérus, on sait aujourd'hui que le papillomavirus humain joue un rôle important.

archaïques (à l'origine des Néandertaliens et des Dénisoviens) ont emporté avec eux cette souche archaïque de VPH16. Cette dernière a ensuite évolué de façon distincte de celle qui infectait les hommes modernes qui ont émergé et vécu en Afrique.

«*De la même façon que l'homme de Néandertal et l'homme moderne ont évolué différemment, les virus que*

*portaient ces deux espèces ont également évolué différemment*», précise Ignacio Bravo, chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à Montpellier, en France. Ainsi, quand certaines populations humaines ont quitté l'Afrique, il y a 100 000 ans, elles portaient un VPH16 qui était différent de celui qui infectait alors les populations néandertaliennes

vivant en Eurasie. Et, quand les hommes de Néandertal ont rencontré ces hommes modernes et ont eu des relations sexuelles avec eux, la souche de VPH16A qu'ils portaient a colonisé les hommes modernes et a graduellement supplanté les souches africaines qui avaient infecté ces derniers jusque-là.

«*Le virus néandertalien dont l'homme moderne a hérité s'est avéré plus agressif et plus oncogène pour lui. Et c'est ainsi que presque tous les cancers du col de l'utérus affectant les populations humaines, à l'exception des populations de l'Afrique subsaharienne [qui ne sont jamais sorties de l'Afrique], sont dus à la souche que l'on a récupérée de Néandertal*», ajoute le chercheur en biologie évolutive.

«*Les Néandertaliens et les hommes modernes ont été en contact pendant plusieurs générations. Cela est confirmé par la grande hétérogénéité dans le nombre de gènes de Néandertal qui ont été intégrés dans le génome des différentes populations d'hommes mo-*

*dermes*», ajoute M. Bravo. En effet, les populations caucasiennes et asiatiques possèdent entre 1 et 5% de gènes néandertaliens dans leur génome. «*Ces gènes d'origine néandertalienne, qui se sont insérés dans le génome des hommes modernes, sont des gènes qui jouent un rôle dans le système immunitaire et la formation de la peau, qui constituent deux des principales barrières que rencontre le papillomavirus*», souligne le chercheur.

### Chez les animaux

Les chercheurs ont par ailleurs remarqué que plusieurs animaux, dont des primates, sont infectés par des VPH16 très semblables à celui qui cause le cancer du col de l'utérus chez la femme. Ils n'ont, par contre, relevé aucun cancer chez ces animaux. «*À un moment donné de l'évolution du papillomavirus, quelque chose s'est passé qui a fait que le virus est devenu oncogène pour nous, les humains. On essaie de voir quelles sont les différences fonctionnelles entre les virus qui in-*

*duisent de simples infections génitales chez les primates et ceux qui causent un cancer chez l'humain*», précise le chercheur. En comparant le génome du virus animal à celui du virus humain, M. Bravo et ses collègues ont trouvé un gène qui n'est pas présent chez les primates non humains et qui pourrait expliquer le caractère oncogène du virus humain. «*Il s'agit d'un tout petit gène qui apparemment rend plus difficile la détection des cellules infectées par le système immunitaire. L'infection demeure ainsi sous le radar du système immunitaire, ce qui lui permet de devenir chronique plus facilement. Or c'est justement quand l'infection devient chronique qu'un cancer risque d'apparaître*», explique M. Bravo, qui rappelle qu'on ne débute le dépistage du col de l'utérus qu'à partir de l'âge de 35 ou 40 ans, car, «*si on le débutait plus tôt, toutes les femmes sexuellement actives seraient infectées. Or, dans plus de 99% des cas, le système immunitaire arrive à éliminer l'infection.*»

Le Devoir